

Monsieur le Président de la Fédération des Entreprises d'Outre-mer,
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le Directeur général d'Atout France,
Mesdames et Messieurs les socioprofessionnels,

Je voudrais, tout d'abord, excuser le ministre des outre-mer, Victorin LUREL, qui ne peut être parmi nous aujourd'hui en raison d'un déplacement prévu de longue date en Nouvelle-Calédonie. Il vous assure de tout son soutien et m'a demandé de le représenter et de vous adresser un message en son nom. Ce que je vais faire.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Président Philibert et la Fédération des Entreprises d'Outre-mer (FEDOM) pour l'organisation de cette table-ronde, ainsi que l'ensemble des participants.

La synthèse de vos travaux, qui a été effectuée il y a quelques minutes par Nicolas VION, fait apparaître un certain nombre de constats et de recommandations, qui résultent de contributions locales faites ces derniers mois comme des débats d'aujourd'hui.

Ces dernières années ont été marquées par un recul de la fréquentation touristique outre-mer. Au-delà de l'aspect conjoncturel résultant du choc de 2008-2009, ce recul traduit des difficultés de fond pour lesquelles tous les partenaires doivent rechercher des solutions en commun et préparer l'avenir de ce secteur.

Il ne s'agit pas ici de mener une nouvelle réflexion d'ensemble sur la stratégie touristique des destinations ultramarines, cela a déjà été suffisamment fait. Nous savons tous qu'il faut jouer simultanément sur plusieurs facteurs, notamment l'adaptation des liaisons aériennes, la qualité de l'offre d'hébergement, la diversité des activités de loisir, l'amélioration des circuits de commercialisation et la promotion des destinations auprès des clients potentiels. Ces facteurs qui ne dépendent pas uniquement de l'action de l'Etat. Le travail de coordination des efforts de tous les acteurs, privés comme publics, doit donc être poursuivi et renforcé. L'Etat y prendra sa part avec ATOUT FRANCE et les exécutifs locaux, notamment les Régions qui sont pleinement compétentes dans ce domaine.

L'enjeu aujourd'hui est donc bien de dépasser le stade du constat pour proposer des mesures concrètes et agir simultanément sur différents leviers pour améliorer la chaîne touristique : il y a urgence, au risque que nos destinations périclitent, voire, disent les plus pessimistes, dont je ne suis pas, se marginalisent sur marché très difficile.

Les outre-mer français disposent certes d'atouts extraordinaires à faire valoir en matière de tourisme, mais cela ne suffit pas dans un monde concurrentiel. L'attractivité d'une destination ne se résume pas à son hébergement et à ses sites. Mais comme je l'ai rappelé, il dépend aussi de la qualité de tous les services qui intéressent les touristes.

Dans la suite du rapport Gallois, l'Etat privilégiera donc la cohérence de l'action publique au profit de l'ensemble de la filière touristique qui inclut également ces activités. Je veux parler des loisirs nautiques, de la plaisance, de la randonnée, des loisirs culturels, de la gastronomie, des locations de véhicules et j'en oublie sans doute. L'amélioration de cette offre fait partie intégrante de l'attractivité des destinations ultramarines et l'Etat veillera à les maintenir dans le périmètre de ses priorités. Cette approche par filière voulue par le Gouvernement permettra de valoriser un savoir-faire sectoriel afin d'engager une montée en gamme des offres de produits et de services.

Concernant la promotion et la commercialisation de nos destinations, je profite de cette intervention pour insister sur la nécessité d'affiner les stratégies de promotion et de vente en ligne. Le secteur des voyages a basculé dans le numérique et, à ce jour, cette évolution est trop peu exploitée par les destinations d'outre-mer contrairement à leurs concurrents.

Sur ce point, le ministère des outre-mer pourra accompagner l'agence ATOUT FRANCE pour le développement du moteur de recherche Hexatourisme et du site Internet RendezvousenFrance ou tout autre site mutualisé qui permettra de donner une meilleure visibilité aux outre-mer français sur Internet. Le partenariat en matière d'ingénierie avec le GIE sera ainsi reconduit dans les prochaines semaines. Le ministère des outre-mer continue par ailleurs d'accompagner chaque année depuis maintenant 10 ans les actions marketing à destination des marchés européens déployées par le Club Outre-mer d'ATOUT FRANCE.

Le sujet des liaisons aériennes est plus difficile car, comme vous le savez, les outre-mer ne sont pas de pures destinations touristiques et l'offre aérienne est également déterminée par le

flux des voyages affinitaires, administratifs et d'affaire. Un rapport sera remis dans les prochaines semaines sur ce sujet conformément à l'article 2 de la loi de régulation votée en 2012. On peut néanmoins regretter qu'Air France n'ait pas poursuivi sa desserte vers les Antilles au départ de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, alors que les chiffres de remplissage, certes insuffisants, n'étaient pas catastrophiques et auraient justifié un peu plus de persévérance. Espérons que la concurrence d'un nouvel entrant au départ de Roissy sera un aiguillon suffisant pour une reprise de cette desserte par d'autres compagnies.

Dans quel environnement conjoncturel devons nous travailler ? Des signaux de reprise se font jour pour certaines destinations, certes encore fragiles et insuffisants, mais ils sont là. L'environnement international est encore incertain. Des foyers de violence politique et sociale ont agité des pays qui comptent en matière de tourisme, comme la Tunisie et l'Égypte, et qui sont concurrents des départements d'outre-mer. Une certaine clientèle a pu être temporairement détournée de ces destinations, mais cela ne durera pas. De plus, la persistance de la crise économique particulièrement forte dans l'espace européen, là où se trouvent en majorité nos marchés, est plutôt un élément défavorable à l'activité touristique en outre-mer à court terme.

Il ne faut donc pas miser sur une reprise naturelle et rapide du marché mais muscler notre offre. La mondialisation des services touristiques est une réalité, et nous devons renforcer en permanence notre compétitivité sous peine de déclin. C'est le maître mot « compétitivité ». Et je vise ici la compétitivité par la qualité et la compétitivité par les coûts.

Il faut donc investir pour être rentable mais il faut aussi être rentable pour pouvoir investir. Faut-il soutenir l'investissement ou le fonctionnement ? « Les deux » allez-vous me répondre, mais il va bien falloir définir des priorités.

Sur ce point, nous faisons l'analyse suivante : les dispositifs d'aide à l'investissement existent et fonctionnent, même s'il y a toujours des frottements sur la question des avances de trésorerie. La défiscalisation a d'ailleurs été préservée par notre action. C'est donc sur la rentabilité des exploitations qu'il faut faire porter notre effort. L'investissement suivra.

Le Gouvernement a donc comme objectif d'alléger le coût du travail, comme en témoigne la mise en place du CICE en 2013 et sa montée en charge à en 2014 avec un allègement de 6% de la masse salariale.

La question est donc simple : quelle forme doit prendre toute nouvelle aide de l'Etat pour abaisser encore les coûts de fonctionnement ? Comment mettre en place une aide plus efficace tout en restant sous un plafond de dépenses budgétaires ?

La question est simple mais la réponse l'est moins. L'exercice est même difficile car il ne s'agit pas seulement de dire quelle devrait être la dépense et qui en seraient les bénéficiaires, il faut aussi dire sur quel poste de dépense on devrait faire des économies. Quels redéploiements opérer ? Des organisations professionnelles ont ainsi lancé l'idée d'un CICE renforcé mais n'ont pas indiqué comment elles le financeraient dans le budget du ministère des outre-mer qui serait le premier touché.

Une piste de réflexion consisterait à s'inspirer de la démarche de l'accord national sur l'emploi obtenu en début d'année par le patronat et les syndicats et qui a permis le vote de la loi du 14 juin 2013. L'article 17 de cette loi prévoit des procédures négociées de préservation de l'emploi. En cas de difficultés conjoncturelles graves, des concessions réciproques de l'entreprise et des salariés permettent de maintenir l'activité de l'entreprise et de préserver l'emploi.

Une telle démarche est-elle envisageable pour surmonter des handicaps structurels ? Peut-on engager une concertation tripartite, Etat, entreprise, salariés pour retrouver durablement le chemin de la compétitivité pour un certain nombre d'entreprise du secteur du tourisme ? C'est une option. Nous n'en sommes qu'au stade des réflexions mais il me semble que cette idée de concertation autour d'un objectif partagé de viabilité des entreprises à moyen terme devrait être sérieusement examinée.

Je voudrais conclure sur une note budgétaire pour appeler la difficulté de l'exercice. Il est de bon ton ces temps-ci de juger avec sévérité l'action de l'Etat, alors que celui-ci est engagé dans un travail de redressement économique et financier de grande ampleur et qu'il doit arbitrer avec toujours plus de discernement entre ses différents engagements publics et la réduction des déficits.

Comme l'a rappelé le ministre, ce matin, lors de sa conférence de presse, il faut faire preuve d'objectivité sur les efforts qui sont faits. A l'heure où le budget de l'Etat est présenté pour la première fois en baisse, les crédits dédiés à l'outre-mer augmentent de 1%, en progression de 20 millions d'euros par rapport à 2013. Mais pour pouvoir porter des mesures nouvelles en faveur des outre-mer, des redéploiements budgétaires ont été nécessaires. Cette contrainte ne va pas disparaître.

Nous sommes donc déjà engagés dans la préparation des étapes suivantes : bâtir le projet de loi sur la compétitivité que le Premier ministre a annoncé lors de son déplacement aux Antilles et préparer d'ores et déjà les arbitrages du budget 2015 qui devront comporter des mesures en faveur de la compétitivité. Je rappelle au passage que le volet fiscal du dispositif des zones franches d'activité est amené à décroître pour disparaître entre 2015 et 2017. Il faut donc travailler à son remplacement.

Ce programme de travail a déjà été engagé et nous sommes, à ce stade, ouverts à toutes les propositions à condition qu'elles respectent le sérieux budgétaire, pour reprendre les termes du Premier ministre.

Je veux, à nouveau, vous assurer du soutien que le ministère des outre-mer veut apporter au développement du tourisme outre-mer. Nous devons poursuivre dans cet état d'esprit positif de concertation mais aussi nous montrer imaginatifs et innovants dans les actions à mettre en œuvre pour promouvoir nos destinations.

Je vous remercie.